



BUREAU SYNDICAL DU 18 mars 2025

PROCÈS-VERBAL

Séance du 18 mars 2025
Date de convocation : 10 mars 2025
Membres en exercice : 10 titulaires
Membres présents : 7 à l'ouverture de la séance
Membres votants présents : 7 titulaires
Nombre total de voix : 7 à l'ouverture de la séance
Le quorum est atteint : 7/10 présents à l'ouverture de la séance

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit mars à onze heures, le Bureau Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

Titulaires avec voix délibérative :

P. Martinez, T. Féline, L. Fataccioli, V. Martin, J. Rosier-Dufond, T. Agnel, J. Gravegeal

Absents excusés :

J. Denat, A. Brundu, P. Gras

Administration :

Maxime CHARLIER, Directeur du PETR Vidourle Camargue, Catherine BAZILE, Assistante de direction.

Ordre du jour :

Délibérations par délégations :

1. Demande de financement au titre du dispositif DLAL FEAMPA – Animation et fonctionnement du GALPA 2025

Rapports préparatoires pour le prochain comité syndical :

2. Approbation du compte financier unique 2024
3. Affectation des résultats de l'exercice 2024
4. Autorisation au président pour la procédure de fongibilité des crédits
5. Propositions budgétaires 2025

Questions diverses :

6. A définir en bureau

M. Le Président Pierre Martinez ouvre la séance après l'accueil des élus et constate le quorum.

Délibérations par délégation

1 - Demande de financement au titre du dispositif DLAL FEAMPA – Animation et fonctionnement du GALPA 2025

Le Président, Pierre Martinez expose :

Le PETR Vidourle Camargue est lauréat du dispositif européen DLAL FEAMPA 2023-2027 depuis le 13 juillet 2022 (date de sélection de la candidature). Une convention de mise en œuvre des mesures DLAL FEAMPA sur le territoire du GALPA a été signée en 2023.

Dans ce cadre, le PETR Vidourle Camargue doit assurer le fonctionnement du programme en mobilisant au minimum 1 ETP sur ces missions d'animation et de gestion.

La présente délibération a pour objet la sollicitation des crédits d'aide associés à cette obligation. Le dispositif européen DLAL FEAMPA prévoit une prise en charge à hauteur de 40% par l'Europe et de 40% de la Région. Le PETR assure la prise en charge des 20% restants.

La Commune du Grau du Roi s'est engagée par convention à prendre en charge les dépenses inéligibles à hauteur de 10 000 € par an.

En 2025, le GALPA DLAL FEAMPA Vidourle Camargue doit prévoir un dépôt de dossier de demande de subvention pour son animation et fonctionnement. Il convient de présenter la répartition prévisionnelle des dépenses d'animation et de fonctionnement de la manière suivante :

Animation/fonctionnement DLAL FEAMPA de janvier à décembre 2025

DEPENSES DE PERSONNEL					
Agent	Fonction	Coût annuel	Coût horaire	Temps consacré en heures	Montant présenté
Ludivine JOUVE	Animatrice/Gestionnaire	49 031.71 €	30.53 €	1 607 h	49 031.71 €
DEPENSES FORFAITAIRES – COÛTS INDIRECTS					
Taux forfaitaire de 25% des dépenses de rémunération					12 265.43 €

Les coûts indirects comprennent les frais généraux, de déplacement, d'hébergement et de restauration. Ils représentent 25% des dépenses de rémunération sur la période 2023-2029 contre 15% sur la période 2014-2022.

TOTAL DES DEPENSES PREVISIONNELLES 2025	
Type de dépense	Montants présentés
Dépenses de personnel	49 031.71 €
Dépenses forfaitaires - Coûts indirects	12 265.43 €
TOTAL	61 327.14 €

PLAN DE FINANCEMENT		
Conseil régional Occitanie	40 %	24 530.86 €
DLAL FEAMPA	40 %	24 530.85 €
Autofinancement	20 %	12 265.43 €
TOTAL		61 327.14 €

M. le Président rappelle la participation de la commune du Grau-du-Roi à hauteur de 10 000 €/an pour l'animation du dispositif FEAMPA.

Il est dans les orientations du dispositif d'étendre son rayonnement au-delà de la frange littorale.

M. Charlier précise le peu de propositions sur le reste du territoire. Il est possible de financer avec l'Europe des projets d'établissement proposant du 100% poissons. Quelques pistes sont à l'étude « Les pescalunades » ou la publication d'un ouvrage de recettes de cuisine pour les espèces pêchées en étang sur le territoire de Lunel Agglo.

Mme Rosier-Dufond signale un projet de camion mobile de vente à Aigues-Mortes.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Bureau syndical décide :

- **D'adopter** le projet d'animation, les dépenses et le plan de financement présentés,
- **D'autoriser** le Président à demander les subventions auprès de l'Union européenne et de la Région Occitanie pour l'opération citée en objet,
- **D'autoriser** le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Résultat du vote :

Vote pour : 7

Abstention : 0

Vote contre : 0

Rapports préparatoires au prochain comité syndical

M. Agnel, Vice-président en charge des finances présentera les rapports suivants.

2 - Approbation du compte financier unique 2024

Le compte financier unique retrace l'exécution budgétaire de l'exercice 2024 sous la présidence de M. le Président, Pierre MARTINEZ, et le contrôle de la paierie départementale, représentée par Mme Evelyne GIULIANI.

Les résultats de l'exercice 2024 s'établissent ainsi :

Exercice 2024	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice
Fonctionnement	561 637,85 €	563 037,49€	+ 1 399,64€
Investissement	5 688,65 €	5 094,73 €	- 593,92 €

Résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2024 à reporter au budget primitif 2025 :

- **Fonctionnement** (report exercice 2023 + résultat exercice 2024) : 150 625,47 € + 1 399,64 € = + 152 025,11 €
- **Investissement** (report exercice 2023 + résultat exercice 2024) : 122 936,53 € - 593,92 € = + 122 342,61 €

Bilan de la section de fonctionnement :

Les principaux postes de dépenses de cette section correspondent aux :

- Chapitre 011 « Charges à caractère général » : 140 260,32€ qui couvrent l'ensemble des coûts de la collectivité (location des bureaux, maintenance, déplacements, téléphonie, communication, fournitures, etc.) et les prestations d'accompagnement et d'animation des missions thématiques du PETR (ateliers œnotourisme, pays d'art et d'histoire, plan alimentaire territoriale, etc.)
- Chapitre 012 « Charges de personnels et frais assimilés » : 407 097,75€ qui comprend l'ensemble des frais de rémunération des agents de la collectivité, des stagiaires (salaires, charges salariales et patronales, œuvres sociales, etc.) ainsi que les cotisations aux organismes tels que le centre de gestion départementale, la médecine du travail et autres organismes sociaux.

Bilan de la section d'investissement :

Quelques opérations d'immobilisations corporelles à hauteur de 4 845,52 € ont été réalisées sur le compte 21 pour l'achat de matériel informatique (1 poste) et de mobilier (3 bureaux et équipement).

M. Agnel souligne la concordance des chiffres avec le ROB.

Il n'y pas de remarque des élus.

3 - Affectation des résultats de l'exercice 2024

Après avoir pris connaissance et approuvé le résultat de clôture du Compte Financier Unique 2024 qui fait apparaître :

- Un résultat cumulé de fonctionnement de : 150 625,47 € + 1 399,64 € = + 152 025,11 €
- Un résultat cumulé d'investissement de : 122 936,53 € - 593,92 € = + 122 342,61 €

Conformément aux procédures induites par l'instruction budgétaire M57, il appartient au Comité Syndical de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement.

Compte tenu des projets d'investissement du PETR en 2025 et compte tenu du résultat d'investissement 2024, le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2024 est repris en totalité en section de fonctionnement sur le budget 2025.

4 - Autorisation au président pour la procédure de fongibilité des crédits

Dans le cadre du passage à la norme M57, l'exécutif a la faculté, s'il en est autorisé par l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section (à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

Ces mouvements font alors l'objet d'une communication à l'assemblée au plus proche conseil suivant cette décision.

Les élus n'ont pas d'objection.

5 - Propositions budgétaires 2025

A partir des orientations du DOB et des besoins recensés, a été élaboré le projet de budget primitif soumis à adoption pour l'exercice 2025.

Recettes budgétaires 2025 :

Le budget primitif 2025 proposé prend en compte les résultats de l'année 2024 soit :

- un résultat de fonctionnement de : + 1 399,64 €

- un résultat d'investissement de : - 593,92 €

Pour un cumul total au regard des années précédentes à reporter de :

- + 152 025,11 € en fonctionnement

- + 122 342,61 € en investissement

Section de fonctionnement :

Les chapitres de recettes de fonctionnement ouverts pour 2025 sont les suivants :

Chapitre 002 Résultat reporté : 152 025,11 €

Chapitre 013 Atténuation de charges : 1 000,00 €

Chapitre 70 Produits des services : 19 000,00 €

Chapitre 74 Dotations et participations : 615 999,65 €

Chapitre 75 Autres produits gestion courante : 5,00 €

Chapitre 77 Produits exceptionnels : 1 000,00 €

Chapitre 042 Opération d'ordre transfert entre sections : 1 000,00 €

Pour un total de : 790 029,76 €

Section d'investissement :

Les chapitres de recettes d'investissement ouverts pour 2025 sont les suivants :

Chapitre 001 Excédent antérieur reporté : 122 342,61 €

Chapitre 10 Dotation fonds divers et réserves : 549,43 €

Chapitre 040 Opération d'ordre entre sections : 8 000,00 €

Pour un total de : 130 872,04 €

Dépenses budgétaires 2025 :

Section de fonctionnement :

Les chapitres de dépenses ouverts pour 2025 sont les suivants :

Chapitre 011 Charges à caractère général : 237 700,00 €

Chapitre 012 Charges de personnel : 527 629,76 €

Chapitre 042 Opération d'ordre entre sections : 8 000,00 €

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante : 12 200,00 €

Sur avis de l'Inspecteur du Trésor Public, en l'absence d'emprunt et donc de dépenses d'intérêts, il est proposé de fermer l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance ». Pour conserver l'équilibre de la section, les 1 000 € sont affectés au chapitre 67, l'article 673 Titres annulés (sur exercices antérieurs).

Chapitre 66 Charges financières : ~~1 000,00 €~~ 0 €

Chapitre 67 Charges exceptionnelles : ~~3 500,00 €~~ 4 500 €

Pour un total de : 790 029,76 €

Section d'investissement :

Les chapitres de dépenses ouverts pour 2025 sont les suivants :

Chapitre 20 Immobilisations incorporelles : 39 000,00 €

Chapitre 21 Immobilisations corporelles : 90 872,04 €

Chapitre 040 Opération d'ordre entre sections : 1 000,00 €

Pour un total de : 130 872,04 €

Le budget prévisionnel 2025 du PETR Vidourle Camargue s'équilibre :

- En section de fonctionnement à : 790 029,76 €

- En section d'investissement à : 130 872,04 €

M. Agnel détaillera les projections budgétaires lors du comité syndical.
Au fil des années, le budget reste sensiblement le même dans les grandes masses.

Les élus approuvent le budget 2025 prévisionnel.

Questions diverses

1. Comité syndical du 2 avril :

M. Le Président suggère d'enrichir la réunion par une présentation de M. Frédéric Cambessédès sur les financements dans le cadre de sa mission d'ingénierie financière afin d'apporter une information actualisée aux élus.

2. Conférence des Maire 2025 :

M. Charlier fait état du devis présenté par la manade Agnel à la demande de M. Brundu pour l'organisation de la conférence des maires à hauteur de 4 100 € pour 100 personnes, comprenant la location du lieu et le service traiteur.

Habituellement, les salles étant mises à disposition gratuitement par les communes, les dépenses sont moindres. Le devis prévoit également un repas « assis » au lieu d'un buffet. La somme est prévue au budget. En 2025, la structure fêtera également ses 20 ans de création.

La proposition est validée par le Bureau.

3. Plan Alimentaire Territorial :

M. Charlier annonce la labellisation officielle du PAT niveau II pour 5 ans.

4. Pays d'Art et d'Histoire :

Mme Rosier-Dufond demande où en est la signature de la convention ?

Elle est informée du retard pris en conséquence de l'incertitude de l'enveloppe financière affectée à la DRAC et qui doit permettre une subvention de 20 000 € au PETR. Il n'y a pas pour l'instant de calendrier.

Mme Rosier-Dufond s'interroge pour une stratégie quand au CIAP car la commune d'Aigues-Mortes est candidate pour l'accueillir et dispose d'un bâtiment mais il ne sera pas possible d'en maintenir la réservation très longtemps.

M. Charlier l'informe des derniers éléments de discussion avec la DRAC qui font apparaître une priorisation différente, le CIAP n'étant pas une priorité et son implantation sur le territoire pas encore définie. Celle-ci pose encore question et pouvant intervenir seulement au cours des prochaines années. Après la signature de la convention, la DRAC priorise le recrutement de l'animateur du patrimoine qui devra prendre ses fonctions au 1^{er} avril 2026.

Mme Rosier-Dufond demande que le PETR se positionne et définisse un choix de localisation du CIAP afin de réserver le bâtiment envisagé et ainsi jouer la prudence et éviter que son affectation soit dévolue à un autre usage.

5. Etude mobilité :

M. Fataccioli demande où en est le rapport du projet tutoré porté par les étudiants du master mobilité de l'université Paul Valéry présenté le 12 février à Montpellier et la restitution locale qui pourrait en être faite aux élus ?

M. Charlier et M. Montizon ont pris contact avec le corps enseignant en l'absence de nouvelle et sont en attente du retour des documents. Le calendrier n'est pas favorable car les étudiants sont maintenant en période de stage.

M. Charlier suggère des ateliers de restitution et de concertation à partir de la rentrée scolaire pour la diffusion des résultats.

La séance est levée à 12h00.

Compte-rendu rédigé le 18 mars 2025 à Aimargues,

Le Président, Pierre Martinez

